

BON A SAVOIR

AVIS POUR LES ETUDIANTS

L'authentification de documents est exigée par certaines Universités étrangères pour une inscription définitive et par des organismes de recrutement étrangers pour s'assurer de la validité des diplômes et/ou des documents pédagogiques tels que les relevés de notes, les attestations de succès, les certificats de scolarité.

Deux conditions essentielles pour une demande d'authentification des documents :

1. Toute demande doit être motivée. Une admission pour une inscription dans une Université/Entité de recherche étrangère ou une offre de travail par un organisme de recrutement situé à l'étranger.
2. Constituer un dossier et le déposer au niveau de service des diplômes afin d'être transféré à la Direction des Etudes Graduées (DAEGD).

Remarques :

-Les délais indicatifs depuis la date du dépôt du dossier jusqu'à la récupération de celui-ci au niveau de service des diplômes sont d'environ trois jours.

Journées et horaires de réception :

- **Dimanche : Dépôt des demandes a authentification de 09h00a11h00, de 13h00a16h00.**
- **Mardi : Retrait des demandes a authentification de 09h00a11h00, de 13h00a16h00.**

